



Feuillet - 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Membres titulaires	39
Titulaires Présents	29
Suppléants avec vote	3
Pouvoirs	3
Nombre de votants	35
Date de la convocation	27/09/2024
Certifié exécutoire le	08/10/2024
Date d'affichage	23/10/2024
Envoyé en préfecture le	23/10/2024

Le sept octobre deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente, les membres du conseil communautaire se sont réunis à la salle des fêtes de Treignac, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, Monsieur JENTY Philippe.

TITULAIRES PRESENTS AVEC VOTE : BERNARD Sylvain, BONNET TENEZE Véronique, BORT Jean-Pierre, BOURROUX

François, CHABRILLANGES Maurice, CHAMPSEIX Serge, CHEYPE Sandrine, COIGNAC Gérard, COUTURAS Alain, DEGERY Sylvie, JAMILLOUX VERDIER Simone, JARRIGE Didier, JENTY Philippe, LACHAUD Sylvie, LAURENT André, LELIEVRE Carla, MEUNIER Colette, PEYRAMAURE Pierre, PLAS Marcel, , ROME Robert, ROUCHEREAU Patrice, RUAL Bernard, SAVIGNAC Sylvie, SENEJOUX Geneviève, SENEJOUX Philippe, TAVERT Gérard, TERRACOL Danielle, URBAIN Jean-Yves, VIGROUX SARDENNE Josiane.

SUPPLEANTS PRESENTS AVEC VOTE : DELAUNAY Jean-Paul, GAGE Pascal, VERGNE Patrick.

SUPPLEANTS PRESENTS SANS VOTE : BEZEAUD Annie, BEZAU Sophie, LONGUET Jean-François.

EXCUSES : BOUCHOT Estelle (représentée), BOURDARIAS Sophie, CHASSEING Daniel (donne procuration à RUAL Bernard), COISSAC Vincent (donne procuration à SENEJOUX Geneviève), GARAIS Daniel (représenté), JANICOT Véronique, LE MEUR Marion (donne procuration à JARRIGE Didier), PETIT Christophe (représenté), ROME Hélène, TER-HEIDE Laurence.

Secrétaire : COIGNAC Gérard.

112-2024 Ligne de trésorerie du SPANC de 14 000 €

Suite à la proposition de la caisse d'épargne

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, décide à 35 voix pour, 0 contre et 0 abstention,

- d'autoriser le président à signer le contrat d'emprunt de la ligne de trésorerie du SPANC avec la caisse d'épargne selon les conditions suivantes :

Montant : **14 000 euros**

Durée : 12 mois

Taux d'intérêt : **Taux indexé : ESTER + 0.55% [Base de calcul : exact/360]**

Process de traitement automatique : - tirage : crédit d'office - remboursement : débit d'office

Demande de tirage : aucun montant minimum

Demande de remboursement : aucun montant minimum

Paiement des intérêts : chaque mois ou trimestre civil par débit d'office

Frais de dossier : Néant

Commission d'engagement : 80 €

Commission de mouvement : Néant

Commission de non-utilisation : 0.20% de la différence entre le montant de la ligne de trésorerie et l'encours moyen des tirages.

Fait à Treignac le 23/10/2024

Le Président Philippe JENTY

